

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

UBS Group SA

Mercredi 6 avril 2022 à 9 h 30

Centre de conférence UBS Grünenhof, 8001 Zurich

Chers actionnaires,

L'Assemblée générale ordinaire d'UBS Group SA aura lieu comme annoncé le mercredi 6 avril 2022 à 9 h 30.

Fin janvier 2022, alors que toutes les mesures pandémiques étaient encore en vigueur, le Conseil d'administration d'UBS Group SA a décidé que l'Assemblée générale ordinaire se tiendra, cette fois encore, sans la participation physique des actionnaires, afin de protéger la santé de nos actionnaires et de nos employés.

L'Assemblée générale ordinaire sera diffusée sur Internet. À cette occasion, le Président du Conseil d'administration, son successeur désigné et le Group CEO s'adresseront aux actionnaires. Les actionnaires ne pourront exercer leurs droits de vote que par l'intermédiaire du représentant indépendant. UBS se réjouit de pouvoir inviter ses actionnaires à une assemblée en présentiel à Bâle en 2023 afin de pouvoir s'entretenir directement et personnellement avec eux.

Le rapport de gestion 2021 d'UBS Group SA, lequel comprend le rapport de rémunération d'UBS Group SA, les rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2021 et l'UBS Climate Report inclus dans l'UBS Sustainability Report 2021, sont disponibles sur Internet à l'adresse ubs.com/annualreport. Le rapport de gestion 2021 d'UBS Group SA, le rapport de rémunération 2021 d'UBS Group SA et l'UBS Sustainability Report 2021 peuvent être consultés au siège social d'UBS Group SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich.

UBS Group SA a publié le 3 janvier 2022 dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que sur son site ubs.com/agm, une invitation aux actionnaires qualifiés à soumettre leurs requêtes relatives à l'inscription de points à l'ordre du jour jusqu'au 11 février 2022. Aucune requête n'a été déposée.

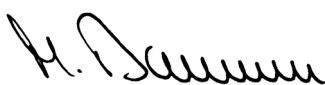
Zurich, le 7 mars 2022

Avec nos salutations les meilleures,

UBS Group SA



Axel A. Weber
Président du Conseil d'administration



Markus Baumann
Secrétaire général

1. Approbation du rapport sur la situation et des comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA pour l'exercice 2021

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur la situation pour l'exercice 2021 et les comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA pour l'exercice 2021.

Commentaire

Dans ses rapports à l'Assemblée générale ordinaire, Ernst & Young SA, Bâle, en sa qualité d'organe de révision, recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA.

2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2021 d'UBS Group SA

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération 2021 d'UBS Group SA dans le cadre d'un vote consultatif.

Commentaire

Le rapport de rémunération 2021 d'UBS Group SA constitue un chapitre du rapport de gestion 2021 d'UBS Group SA. Il explique la gouvernance et les principes sous-jacents à la structure de rémunération d'UBS Group SA, y compris le lien entre le salaire et la performance. Le rapport de rémunération 2021 d'UBS Group SA et la brochure ci-jointe, intitulée «Say-on-pay», apportent de plus amples précisions sur le vote proposé.

Le vote sur le rapport de rémunération 2021 d'UBS Group SA est de nature consultative.

3. Vote consultatif sur la feuille de route climatique d'UBS

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver la feuille de route climatique d'UBS dans le cadre d'un vote consultatif.

Commentaire

En 2021, UBS a annoncé sa volonté de développer une feuille de route climatique détaillée afin d'atteindre l'objectif zéro net d'émission de gaz à effet de serre dans tous ses domaines d'activités d'ici à 2050. Plusieurs étapes intermédiaires ont été fixées afin d'en assurer l'avancement. Depuis, UBS travaille à ancrer les préoccupations climatiques à tous les niveaux de son organisation. Pour ce faire, des objectifs adaptés, des critères de mesure ainsi que des indicateurs clés de performance pour évaluer le niveau d'avancement et la performance ont été définis. Conscients qu'atteindre le zéro d'émission nette est un long cheminement, nous avons inscrit les engagements et les étapes clés de notre parcours dans une feuille de route stratégique sur le climat.

La brochure «Say-on-climate» ci-jointe apporte de plus amples précisions sur le vote consultatif proposé. Des informations supplémentaires sur la stratégie climatique d'UBS, notamment sur la gouvernance, la gestion des risques, les objectifs et les indicateurs, sont fournies dans l'UBS Climate Report 2021. Le

Climate Report constitue un chapitre de l'UBS Sustainability Report 2021, mais est aussi disponible sous forme de document séparé. Ces documents seront disponibles à l'adresse ubs.com/annualreport à compter du 11 mars 2022.

4. Affectation du bénéfice total et distribution d'un dividende ordinaire à partir du bénéfice total et des réserves issues d'apports de capital

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'affectation du bénéfice total ainsi que le versement d'un dividende ordinaire de 0.50 USD (brut) en espèces par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF aux conditions indiquées dans la table ci-dessous

Le montant de la distribution ordinaire de dividende est exprimé en dollars américains. Les actionnaires détenant leurs actions

Affectation du bénéfice total et distribution de dividende (50%) sur le bénéfice de l'exercice proposées

Pour l'exercice clos au 31.12.21	Mio. d'USD	Mio. de CHF
Résultat net pour la période	4 664	4 264
Bénéfices reportés / (pertes reportées)	0	0
Bénéfice total disponible pour affectation	4 664	4 264

Affectation du bénéfice total

Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	(3 739)	(3 423)
Distribution de dividende: 0.50 USD (brut) par action donnant droit au dividende, dont 0.25 USD prélevé sur le bénéfice total ¹	(926)	(841) ²
Bénéfices reportés / (pertes reportées)	0	0

¹ Les actions donnant droit au dividende sont toutes les actions émises à l'exception des propres actions détenues par UBS Group SA à la date de référence. Le montant de 926 millions d'USD a été calculé à partir du nombre total d'actions émises au 31 décembre 2021. Si le montant total final du dividende s'avère supérieur ou inférieur à ce chiffre, la différence sera compensée avec l'affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice. ² Montant converti au taux en vigueur au 31 décembre 2021 (1.10 CHF/USD), à titre d'exemple.

Distribution de dividende (50%) sur les réserves issues d'apports de capital proposée

Pour l'exercice clos au 31.12.21	Mio. d'USD	Mio. de CHF
Total des réserves statutaires issues du capital: réserves issues d'apports de capital avant distribution proposée ¹	26 161	25 682
Distribution de dividende: 0.50 USD (brut) par action donnant droit au dividende, dont 0.25 USD prélevé sur les réserves issues d'apports de capital ²	(926)	(841) ³
Total des réserves statutaires issues du capital: réserves issues d'apports de capital après distribution proposée	25 236	24 840

¹ L'avis actuel de l'administration fédérale des contributions est qu'un montant maximal de 11,0 milliards de CHF, sur les 25,7 milliards de CHF de réserves issues d'apports de capital au 31 décembre 2021, est disponible pour le versement de dividendes non soumis à l'impôt anticipé en Suisse. Ce montant comprend une réduction des réserves issues d'apports de capital de 223 millions de CHF en 2021 (basé sur le prix d'achat). ² Les actions donnant droit au dividende sont toutes les actions émises à l'exception des propres actions détenues par UBS Group SA à la date de référence. Le montant de 926 millions d'USD a été calculé à partir du nombre total d'actions émises au 31 décembre 2021. ³ Montant converti au taux en vigueur au 31 décembre 2021 (1.10 CHF/USD), à titre d'exemple.

par l'intermédiaire de SIX SIS SA recevront leurs dividendes en francs suisses. Leur montant sera calculé sur la base du taux de change à cinq décimales publié la veille de la date ex-dividende. Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire de Depository Trust Company ou directement enregistrés dans le registre des actions américain par l'intermédiaire de Computershare recevront leurs dividendes en dollars américains. Le montant total de la distribution de dividende sera plafonné à 3400 millions de CHF (le Plafond). Si, au jour de l'Assemblée générale ordinaire, le total de la distribution de dividende exprimé en francs suisses devait dépasser le Plafond, sur la base du taux de change fixé de manière raisonnable par le Conseil d'administration, le dividende par action en dollars américains serait réduit proportionnellement de sorte que le montant total exprimé en francs suisses ne dépasse pas le Plafond.

Si la distribution du dividende est approuvée, le paiement aura lieu le 14 avril 2022 aux détenteurs d'actions à la date de référence du 13 avril 2022. Les actions seront négociées ex-dividende à compter du 12 avril 2022. Le dernier jour durant lequel les actions pourront être négociées avec un droit au dividende sera donc le 11 avril 2022.

Commentaire

UBS Group SA exprime ses dividendes en dollars américains, sa monnaie de présentation. Toutefois, les actionnaires détenant leurs titres par l'intermédiaire de SIX SIS SA continueront à percevoir leurs dividendes convertis en francs suisses.

La fixation d'un plafond technique en francs suisses pour le paiement du dividende s'avère nécessaire afin de respecter les dispositions du Code des obligations suisse en matière de préservation du capital. Le Plafond de 3400 millions de CHF proposé a été fixé pour garantir une marge de manœuvre suffisante en cas de fluctuations monétaires même importantes.

Comme mentionné ci-dessus, la moitié du dividende ordinaire de 0.50 USD (brut) versé en espèces par action sera prélevée sur le bénéfice total et l'autre moitié sur les réserves issues d'apports de capital suite à un changement du droit fiscal suisse. La part du dividende versé provenant du bénéfice total sera soumise à l'impôt anticipé suisse de 35%.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2021

Proposition

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2021, à l'exclusion de toutes les questions relatives aux activités transfrontalières avec la France.

Commentaire

UBS a fait appel de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris. De ce fait, les procédures en cours en France peuvent être la source d'une trop grande incertitude dans le contexte de l'octroi de la décharge. Le Conseil d'administration propose donc d'assortir la décharge accordée au titre de l'exercice 2021 d'une exclusion explicite de toutes les questions relatives aux activités transfrontalières avec la France.

UBS a rédigé et publié un rapport sur la question des activités transfrontalières avec la France afin de répondre à certaines questions fréquemment posées par ses actionnaires, clients et collaborateurs après le prononcé du jugement. Ledit rapport peut être téléchargé à l'adresse ubs.com/investors.

6. Réélections des membres du Conseil d'administration

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire pour un mandat d'une année Jeremy Anderson, Claudia Böckstiegel, William C. Dudley, Patrick Firmenich, Fred Hu, Mark Hughes, Nathalie Rachou, Julie G. Richardson, Dieter Wemmer et Jeanette Wong, leurs mandats respectifs arrivant à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire 2022.

Leurs curriculum vitae détaillés et leurs mandats au sein des comités du Conseil d'administration se trouvent dans la section «Corporate governance and compensation» du rapport de gestion 2021 d'UBS Group SA ainsi que sur Internet à l'adresse ubs.com/boards.

- 6.1. Jeremy Anderson
- 6.2. Claudia Böckstiegel
- 6.3. William C. Dudley
- 6.4. Patrick Firmenich
- 6.5. Fred Hu
- 6.6. Mark Hughes
- 6.7. Nathalie Rachou
- 6.8. Julie G. Richardson
- 6.9. Dieter Wemmer
- 6.10. Jeanette Wong

7. Élections de nouveaux membres du Conseil d'administration

7.1. Lukas Gähwiler

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Lukas Gähwiler en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une année. S'il est élu, le Conseil d'administration désignera Lukas Gähwiler comme vice-président.

Commentaire

Lukas Gähwiler, né en 1965, est Président du Conseil d'administration d'UBS Switzerland SA depuis 2017. Il a été membre du Directoire d'UBS Group SA et d'UBS SA et Président d'UBS Switzerland SA de 2010 à 2016. Il a travaillé pour Credit Suisse de 1990 à 2010, où il a exercé, en dernier lieu, la fonction de Chief Credit Officer de 2003 à 2010. M. Gähwiler apporte au Conseil d'administration sa riche expérience dans le secteur ainsi qu'une compréhension en profondeur du fonctionnement d'UBS. En plus de son leadership et de son expérience dans tous les domaines du secteur bancaire, son réseau et ses relations solides, en particulier en Suisse, sont déterminants pour la banque. En cas d'élection en qualité de membre non indépendant du Conseil d'administration, il quittera sa fonction de Président du Conseil d'administration d'UBS Switzerland SA. M. Gähwiler est titulaire d'un bachelors en gestion d'entreprise

de l'University of Applied Sciences de Saint-Gall et a suivi un programme de MBA à l'International Bankers School de New York ainsi qu'un programme avancé en gestion d'entreprise à la Harvard Business School. M. Gähwiler est de nationalité suisse.

M. Gähwiler est membre du conseil d'administration de Ringier SA et de Pilatus Constructions Aéronautiques SA mais aussi président de l'Association suisse des employés de banque et du Conseil de fondation de la Caisse de pension d'UBS. Il est membre des comités de l'Union patronale suisse, d'economiesuisse et de Swiss Finance Council ainsi que du Conseil de fondation d'UBS International Center of Economics in Society de l'Université de Zurich.

M. Gähwiler respecte les seuils de mandats définis à l'article 31 des Statuts d'UBS Group SA.

7.2. Colm Kelleher, en tant que Président du Conseil d'administration

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Colm Kelleher en qualité de membre du Conseil d'administration et à sa présidence pour un mandat d'une année.

Commentaire

Colm Kelleher, né en 1957, a été président de Morgan Stanley de 2016 à juin 2019, supervisant à la fois Institutional Securities et Wealth Management. De 2010 à 2015, il a été coprésident puis président d'Institutional Securities de Morgan Stanley. Il y avait occupé auparavant les postes de CFO, de codirecteur de Corporate Strategy de 2007 à 2009 et de directeur de Global Capital Markets de 2006 à 2007. Avec plus de 30 ans d'expérience du leadership dans le domaine bancaire et ses relations exceptionnelles à l'international, M. Kelleher est un leader respecté dans le secteur financier. Par ses connaissances approfondies du paysage bancaire international, il apporte une grande expérience de la banque et de la gestion de fortune dans toutes les régions et les principaux secteurs où UBS exerce ses activités. Il est titulaire d'un Master of Arts en histoire contemporaine de l'Université d'Oxford et est membre de l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales. M. Kelleher est de nationalité irlandaise.

Il est membre du conseil d'administration de Norfolk Southern Corporation.

Si M. Kelleher est élu comme Président, il deviendra un membre non indépendant du Conseil d'administration.

M. Kelleher respecte les seuils de mandats définis à l'article 31 des Statuts d'UBS Group SA.

8. Réélections des membres du Comité de rémunération

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Julie G. Richardson, Dieter Wemmer et Jeanette Wong pour un mandat d'une année en qualité de membres du Comité de rémunération. À sa

séance constitutive, le Conseil d'administration a l'intention de désigner à nouveau Julie G. Richardson comme présidente du Comité de rémunération.

8.1. Julie G. Richardson

8.2. Dieter Wemmer

8.3. Jeanette Wong

9. Approbation de la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe

9.1. Approbation du montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 à l'Assemblée générale ordinaire 2023

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération de 13 000 000 CHF pour les membres du Conseil d'administration au titre de la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 à l'Assemblée générale ordinaire 2023.

9.2. Approbation du montant global de la rémunération variable des membres du Directoire du Groupe pour l'exercice 2021

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global de la rémunération variable de 79 750 000 CHF pour les membres du Directoire du Groupe au titre de l'exercice 2021.

9.3. Approbation du montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Directoire du Groupe pour l'exercice 2023

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération fixe de 33 000 000 CHF pour les membres du Directoire du Groupe au titre de l'exercice 2023.

10. Réélections

10.1. Réélection du représentant indépendant, ADB Altorfer Duss & Beilstein AG, Zurich

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire ADB Altorfer Duss & Beilstein AG, Zurich, en qualité de représentant indépendant pour un mandat d'une année expirant au terme de l'Assemblée générale ordinaire en 2023.

Commentaire

Le Conseil d'administration propose de réélire ADB Altorfer Duss & Beilstein AG, Zurich, en qualité de représentant indépendant pour un mandat d'une année. ADB Altorfer Duss & Beilstein AG, Zurich, a confirmé au Conseil d'administration qu'elle dispose de l'indépendance nécessaire à l'exercice de son mandat.

10.2. Réélection de l'organe de révision, Ernst & Young SA, Bâle

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, Bâle, comme organe de révision des comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA pour un mandat d'une année.

Commentaire

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, Bâle, comme organe de révision pour un mandat d'une année. Ernst & Young SA, Bâle, a confirmé au Comité d'audit du Conseil d'administration qu'elle dispose de l'indépendance nécessaire à l'exercice de son mandat.

11. Réduction du capital-actions par voie d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions 2021

Proposition

Le Conseil d'administration propose (i) de réduire le capital-actions de l'entreprise de 17 778 727.30 CHF en passant de 370 242 299.50 CHF à 352 463 572.20 CHF par l'annulation de 177 787 273 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, toutes étant des actions détenues en propre; (ii) de prendre acte du rapport spécial rédigé par Ernst & Young SA selon lequel les créances des créanciers seront couvertes même après la réduction de capital; et (iii) de modifier l'article 4, alinéa 1, des Statuts comme suit:

Capital-actions

Article 4

Capital-actions

¹ Le capital-actions de la société s'élève à CHF ~~370 242 299.50~~ **352 463 572.20**. Il est divisé en ~~3 524 635 722~~ **3 524 635 722** actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. Le capital-actions est entièrement libéré.

² [Non modifié]

Commentaire

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale 2021 à racheter des actions dans le but de les annuler pour un montant global pouvant aller jusqu'à 4 milliards de CHF d'ici à l'Assemblée générale ordinaire 2024. Le rachat a été conduit par une ligne de négoce séparée sur le SIX Swiss Exchange.

À la date du 18 février 2022, un total de 177 787 273 actions ayant un prix d'achat globale de 2 775 260 177 CHF avaient été rachetées dans le cadre de ce programme. Le prix de rachat moyen était de 15.61 CHF par action.

Le Conseil d'administration propose maintenant à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver l'annulation des 177 787 273

actions rachetées et la réduction correspondante du capital-actions conformément à l'article 4, alinéa 1, des Statuts. Toutes les actions restantes rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions seront annulées lors d'une assemblée générale ordinaire future. La réduction de capital requiert la publication de trois avis aux créanciers dans la Feuille officielle suisse du commerce suite à l'Assemblée générale ordinaire, puis une période d'attente de deux mois. La réduction de capital doit ensuite être inscrite au registre du commerce pour devenir effective.

En sa qualité d'organe de révision, Ernst & Young SA a confirmé dans un rapport spécial à l'attention de l'Assemblée générale ordinaire que les créances des créanciers seront entièrement couvertes même après la réduction de capital. Le rapport est disponible à l'adresse ubs.com/agm. Un exemplaire papier de ce rapport peut également être consulté au siège social d'UBS Group SA, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse.

12. Approbation du nouveau programme de rachat d'actions 2022

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver la résolution suivante:

«Par la présente, le Conseil d'administration est autorisé à racheter des actions dans le but de les annuler pour un montant global pouvant aller jusqu'à 6 milliards d'USD d'ici à l'Assemblée générale ordinaire 2024. Toutes les actions rachetées dans le cadre de cette autorisation sont destinées à être annulées par une réduction de capital soumise à l'approbation des actionnaires lors d'une ou plusieurs assemblées générales ordinaires futures. L'acquisition comme la détention desdites actions n'entre pas dans le décompte du seuil de 10% d'actions détenues en propre par UBS Group SA au sens de l'article 659, alinéa 1, du Code des obligations suisse.»

Commentaire

Comme annoncé le 1^{er} février 2022, UBS a l'intention de lancer un nouveau programme de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 6 milliards d'USD et prévoit de racheter jusqu'à 5 milliards d'USD d'actions au cours de l'année 2022, à la fois dans le cadre de l'actuel programme de rachat 2021 et du nouveau programme qui sera lancé en 2022 après achèvement anticipé du programme de rachat existant.

Le Conseil d'administration a décidé d'opter pour une procédure en deux étapes, demandant aux actionnaires de l'autoriser expressément à racheter des actions dans le but de les annuler lors de cette Assemblée générale ordinaire, et leur soumettant la décision d'annuler définitivement les actions rachetées lors d'une ou plusieurs assemblées générales ordinaires futures. Dans l'intervalle, ces actions ne tombent plus sous le coup de la limite légale qui interdit aux entreprises de détenir plus de 10% de leurs propres actions. Cela donnera à UBS Group SA une plus grande flexibilité et lui permettra de gérer efficacement son capital.

Organisation

Droits de vote

Les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires d'UBS Group SA le 1^{er} avril 2022 à 17h00 HAEC (et le 22 mars 2022 à 16h30 HAEC auprès de l'agent de transfert Computershare aux États-Unis d'Amérique) ont le droit de faire exercer leur droit de vote par le représentant indépendant.

Aucune restriction de la négociabilité des actions d'UBS Group SA

L'enregistrement des actionnaires aux fins de vote n'affecte en rien la négociabilité des actions d'UBS Group SA détenues par les actionnaires inscrits avant, pendant ou après l'Assemblée générale ordinaire. Ni le droit suisse ni les Statuts d'UBS Group SA n'imposent de restrictions de la négociabilité aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires d'UBS Group SA qui voteront lors de l'Assemblée générale ordinaire à venir.

Représentation

Les actionnaires ne peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire que par ADB Altorfer Duss & Beilstein AG (Urs Zeltner, avocat et notaire), Walchestrasse 15, 8006 Zurich, Suisse, en qualité de représentant indépendant.

Pour donner procuration au représentant indépendant (ADB Altorfer Duss & Beilstein AG), ou lui donner des instructions, veuillez compléter et signer le formulaire «Procurator et instructions de vote» ci-joint ou vous rendre à l'adresse gvmanager.ch/ubs. Le traitement en temps voulu peut être garanti pour toutes les procurations dûment signées, reçues d'ici **au 4 avril 2022**.

Diffusion en direct sur Internet

L'Assemblée générale ordinaire se tiendra en allemand et sera retransmise en direct sur Internet en anglais et en allemand à l'adresse ubs.com/agma.

Nous serons ravis de répondre à toutes vos questions sur l'Assemblée générale ordinaire. Le numéro de notre hotline est le +41-44-235 66 52.

UBS Group SA
Case postale
CH-8098 Zurich

ubs.com

